



LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2024

83 964

**REPRISES D'EMPLOI
AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2024**

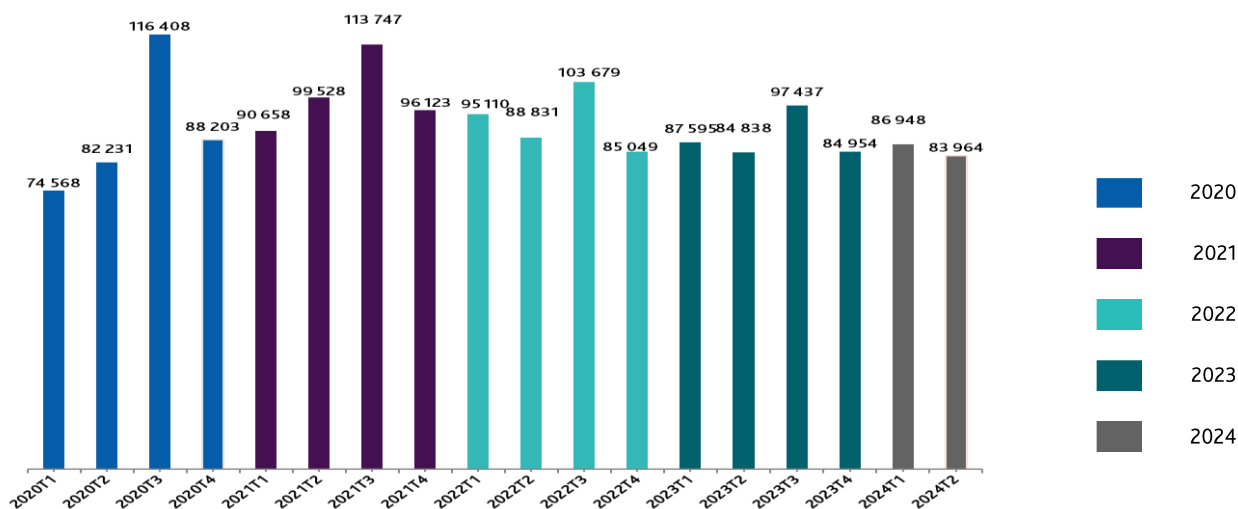
**DONT PRES DE 19 000
POUR LES MOINS DE 25 ANS**

Au deuxième trimestre 2024, les reprises d'emploi sont en baisse de 1,0% sur un an.

Au cours du deuxième trimestre, près de 84 000 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus. Ce chiffre est en baisse de 1,0% par rapport au 2^{ème} trimestre 2023 (le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B a diminué de 0,1% sur un an). Ainsi, le taux mensuel moyen d'accès à l'emploi s'établit à 7,8% au 2^{ème} trimestre 2024. Celui-ci baisse par rapport à 2023 de 0,1 point. Entre juillet 2023 et juin 2024, plus de 353 000 reprises d'emploi ont été enregistrées. Ce chiffre est en baisse annuelle de 2,2%.

GRAPHIQUE 1

EVOLUTION TRIMESTRIELLE DE LA REPRISE D'EMPLOI EN HAUTS-DE-FRANCE



Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de France Travail est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non-salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger). Le nombre de reprises d'emploi correspond au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E [cf. Sources et méthodes].

LES HAUTS-DE-FRANCE AFFICHENT UNE BAISSÉ DU NOMBRE DE RETOURS À L'EMPLOI...

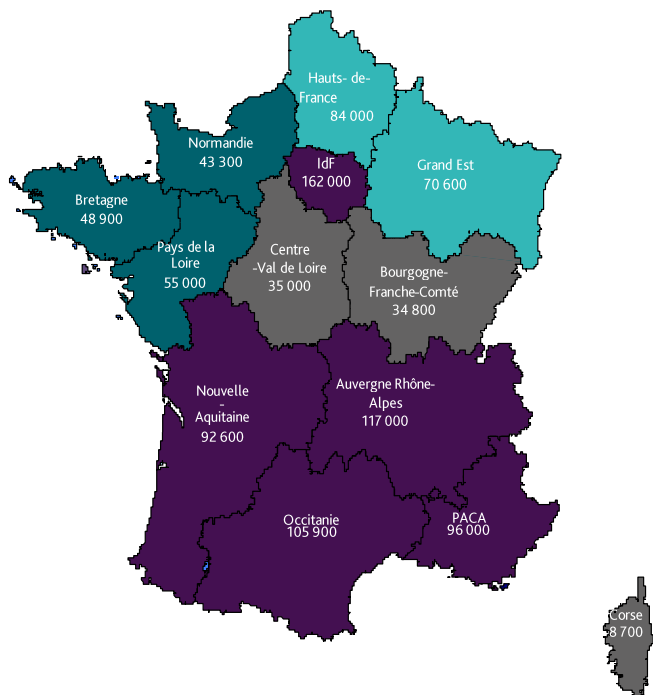
Au cours du deuxième trimestre 2024, 83 964 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, n'ayant pas ou peu travaillé dans le mois précédant la reprise, ont accédé à un emploi d'un mois ou plus. Ce chiffre est en baisse par rapport au 2^{ème} trimestre 2023 : -1,0%. Par ailleurs, le nombre de reprises d'emploi connaît habituellement des fluctuations saisonnières importantes [cf. graphique 1]: on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre. Cette saisonnalité a été perturbée en 2020 par le fort impact des conséquences économiques de la crise sanitaire. Les Hauts-de-France accusent une diminution plus forte que la moyenne nationale (-1,0% contre -0,6%). La tendance affichée par plusieurs indicateurs de conjoncture se montre également moins favorable en Hauts-de-France qu'au niveau national. Ainsi, au 2^{ème} trimestre 2024, l'emploi salarié total est resté stable par rapport au deuxième trimestre 2023 (contre +0,5% en moyenne nationale). En parallèle, le taux de chômage régional augmente de 0,1 point au deuxième trimestre 2024 par rapport au deuxième trimestre 2023 pour atteindre 9,0% de la population active (7,1% en France métropolitaine soit +0,1 point sur un an).

... ET AUSSI UNE BAISSÉ DU TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI.

Pour appréhender réellement la propension à retrouver un emploi, nous avons calculé le taux de retour à l'emploi en comparant le nombre de retours à l'emploi (d'au moins un mois) au nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B (ayant peu ou pas travaillé dans le mois précédant la reprise).

La baisse des retours à l'emploi (-1,0% sur un an) s'accompagne ce trimestre d'une légère baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail : -0,1% pour les catégories A et B (+1,0% en moyenne nationale). La hausse du nombre de retours à l'emploi accompagnée d'une baisse modérée du nombre de demandeurs d'emploi sur la même période entraîne mécaniquement une diminution du taux de retour à l'emploi: -0,1 point mais moins forte que l'évolution en moyenne nationale (-0,2 point). [cf. carte 2]

CARTE 1
REPRISES D'EMPLOI AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2024

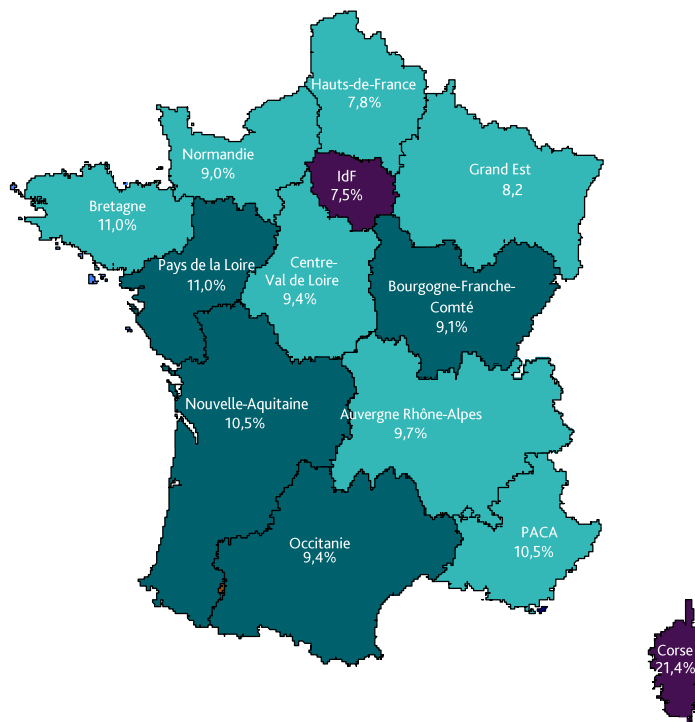


Nombre de retours à l'emploi au 2^{ème} trimestre 2024

FRANCE ENTIÈRE 984 800

- Plus de 90 000
- 70 000 à 90 000
- 40 000 à 70 000
- Moins de 40 000

CARTE 2
TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2024



Variation annuelle

taux de retour à l'emploi

FRANCE ENTIÈRE : -0,2 pt (8,8%)

- Hausse
- Baisse comprise entre -0,0 pt et -0,3 pt
- Baisse de plus de -0,3 pt

SEUL LE TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI DES JEUNES PROGRESSE SUR UN AN

Près de 19 000 jeunes ont retrouvé un emploi dans la région ce trimestre-ci, soit 22% de l'ensemble des retours à l'emploi alors qu'ils ne représentent que 15% de la demande d'emploi AB. En moyenne nationale, les jeunes représentent 19% des reprises d'emploi et 13% de la demande d'emploi AB. Ils enregistrent une baisse plus forte que la moyenne régionale tous âges confondus (-1,4% contre -1,0%), alors qu'une hausse est enregistrée chez les jeunes en moyenne nationale: +1,4%. Néanmoins, leur taux de retour à l'emploi augmente fortement dans la région (+0,3 point contre -0,1 en moyenne tous âges) (-0,3 point en moyenne nationale), du fait d'une baisse sensible de 4,0% de leur DEFM AB sur cette même période (-0,1% en moyenne tous âges confondus).

Les seniors, avec plus de 13 000 retours à l'emploi d'un mois ou plus, représentent 16% de l'ensemble des retours à l'emploi de ce trimestre (leur part dans la demande d'emploi se situe à 24%). Ils enregistrent la plus forte baisse parmi l'ensemble des trois classes d'âge: -1,5% contre -1,0% tous âges confondus (-2,2% en moyenne nationale). Leur taux de retour à l'emploi est le plus bas dans l'ensemble des tranches d'âge (4,8%), et diminue de 0,1 point sur un an en lien avec la hausse de leur DEFM AB: +0,8%).

TABLEAU 1

REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI CATÉGORIES A OU B SELON LEURS CARACTÉRISTIQUES

Données au 2T2024	Volume trimestriel	Variation volume 2T2024/2T2023 (en %)	Taux moyen* trimestriel	Variation taux 2T2024/2T2023 (en pts)
Reprises d'emploi pour les Demandeurs d'Emploi en cat.AB France	984 800	-0,6%	8,8%	-0,2 pt
Reprises d'emploi pour les Demandeurs d'Emploi en cat.AB HDF	83 964	-1,0%	7,8%	-0,1 pt
homme	47 023	+0,7%	8,6%	0,0 pt
femme	36 941	-3,1%	7,0%	-0,2 pt
Moins de 25 ans	18 891	-1,4%	11,2%	+0,3 pt
Entre 25 et 49 ans	51 925	-0,8%	8,2%	-0,2 pt
50 ans ou plus	13 148	-1,5%	4,8%	-0,1 pt
Moins de 12 mois d'inscription	56 856	-0,2%	8,7%	0,0 pt
12 mois d'inscription ou plus	27 108	-2,7%	6,5%	-0,2 pt
DEBOE	5 232	+4,4%	3,8%	0,0 pt

*correspond au nombre de reprises d'emploi observé rapporté à la taille de la Demande d'Emploi Fin de Mois (sur le trimestre)

Les demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus accusent une forte baisse du nombre de retours à l'emploi sur un an: -2,7%, plus forte que moyenne régionale toutes durées (-1,0%). Le taux de reprise d'emploi diminue également sur un an plus fortement que toutes durées confondues (-0,2 point comme en moyenne nationale).

Les personnes les plus proches de l'emploi affichent quant à eux une baisse modérée du nombre de retours à l'emploi: -0,2%, contre une hausse en moyenne nationale (+0,3%). Leur taux de retour à l'emploi est stable sur un an, grâce à une baisse du nombre de demandeurs d'emploi en catégories AB: -0,7%.

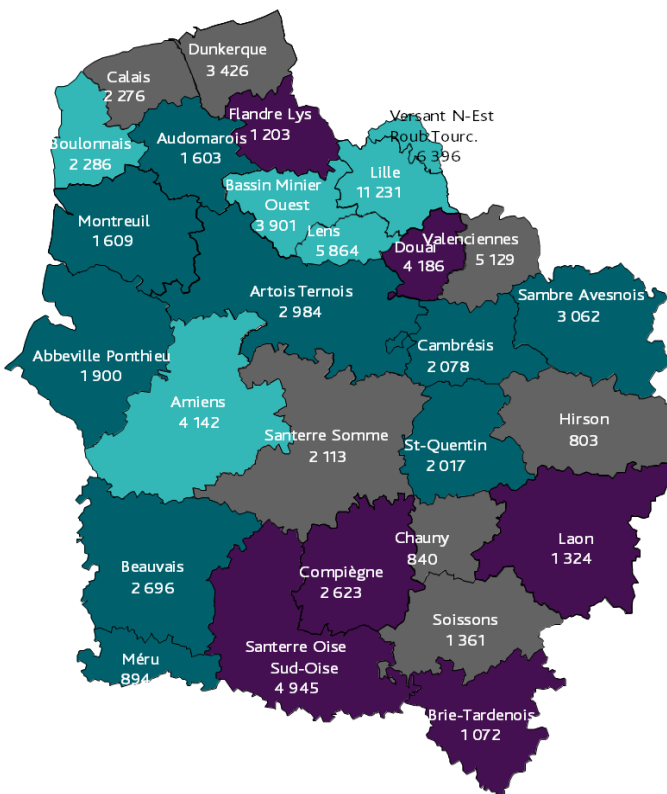
AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2024, DOUZE BASSINS D'EMPLOI AFFICHENT UNE HAUSSE DU NOMBRE DE RETOURS À L'EMPLOI...

Ce trimestre, douze bassins d'emploi de la région affichent une hausse du nombre de retours à l'emploi sur un an. Le bassin de Brie Tardenois présente la progression la plus forte: +9,2% par rapport au 2^{ème} trimestre 2023. Le bassin de Douai progresse également fortement: +7,5%, suivi par celui du Santerre Oise Sud-Oise: +4,9%. A contrario, seize bassins accusent une baisse de leur nombre de retours à l'emploi. Le Bassin d'Hirson présente la plus importante diminution sur un an: -13,0%, suivi de deux autres bassins du département de l'Aisne: Chauny: -11,5% et Soissons:-11,3%. [cf. Carte 3].

... ET ONZE BASSINS D'EMPLOI CONNAISSENT UNE HAUSSE DU TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI

Le bassin de Montreuil affiche la plus forte hausse du taux de retour à l'emploi: +1,1 point, grâce notamment à une forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi (Cat. AB): -9,3%. A l'instar de sa hausse sensible du nombre de retours à l'emploi, le bassin de Chauny présente également une forte augmentation du taux de retour à l'emploi sur un an: +1,0 point. Il est suivi du bassin d'Abbeville qui affiche la plus forte baisse du nombre de retours à l'emploi (cat. AB): -9,8%. A contrario, treize bassins accusent une diminution du taux de retour à l'emploi. Calais accuse la plus forte baisse: -1,1 point avec une baisse du nombre de retour à l'emploi (-10,3%) accompagnée d'une hausse du nombre de retour à l'emploi (+2,6%). Le bassin d'Hirson accuse une baisse de 1,0 point, suivi de Soissons (-0,6 point). [Cf. carte 4].

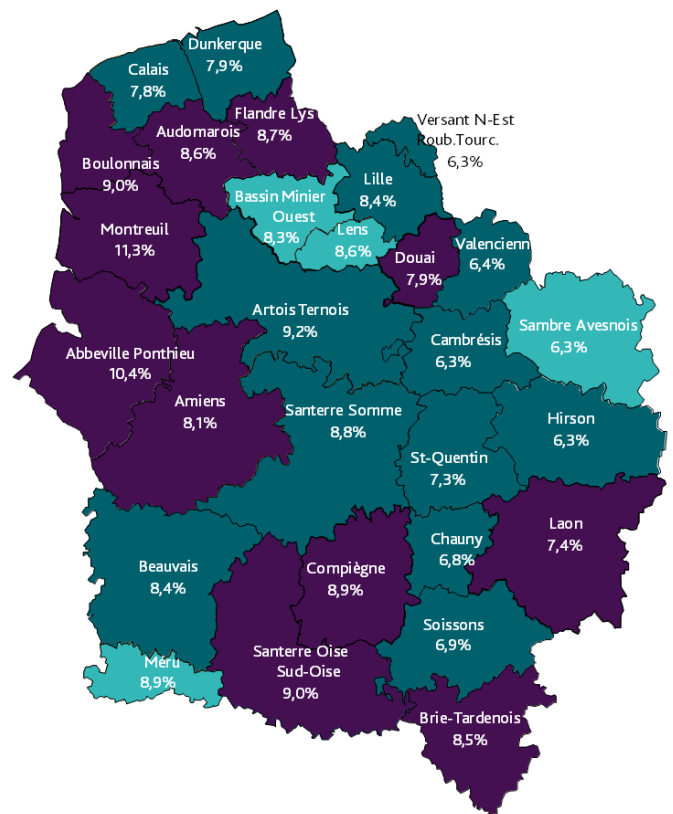
CARTE 3
REPRISES D'EMPLOI AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2024 PAR BASSIN D'EMPLOI



Variation du volume des reprises d'emploi
4T2023 / 4T2022
REGION : -1,0%

- Hausse de 3,0% et plus
- Hausse comprise entre +0,0% et +2,9
- Baisse comprise entre -0,0% et -5,0%
- Baisse inférieure à -5,0%

CARTE 4
TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2024 PAR BASSIN D'EMPLOI



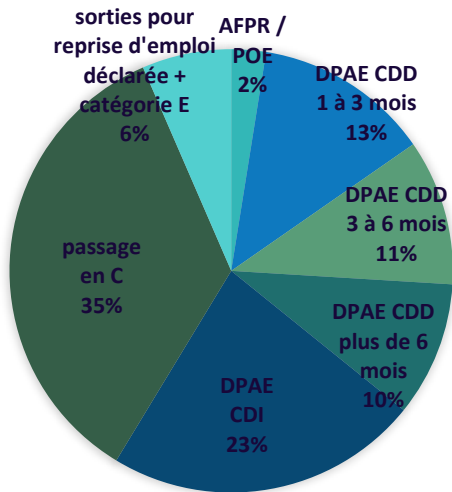
Variation du taux de retour à l'emploi
2T2024/2T2023
REGION : -0,1 pt (Tx: 7,8%)

- Hausse
- Stabilité
- Baisse

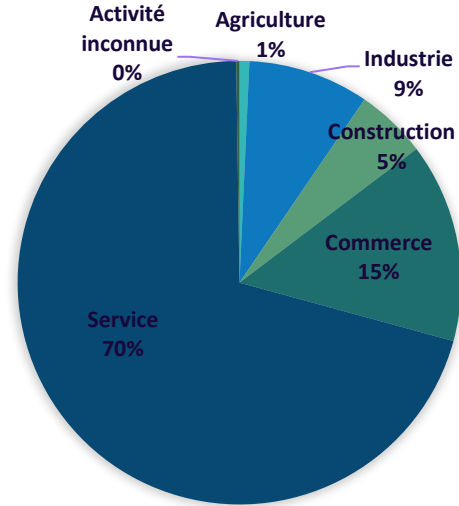
LA COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI

Au 2^{ème} trimestre 2024, 83 964 reprises d'emploi sont enregistrées par les demandeurs d'emploi n'ayant peu ou pas travaillé dans le mois précédant la reprise d'emploi (catégories d'inscription à Pôle emploi A ou B). Celles-ci ont pour origine différentes sources de données [cf. graphique 2]. Pour les déclarations préalables à l'embauche, nous pouvons faire une analyse détaillée par secteur. Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent 56% des reprises d'emploi (60% au niveau national). 35% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C* (31% en moyenne nationale) et 6% sont repérées par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E** (7% au niveau national).

GRAPHIQUE 2
COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI



GRAPHIQUE 3
RÉPARTITION DES REPRISES D'EMPLOI AVEC UNE DPAE IDENTIFIÉE, PAR GRAND SECTEUR, HORS INTÉRIM



Sources: fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA)
Données brutes, région Hauts-de-France

*Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

** L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

Nous pouvons établir un profil-type des établissements recruteurs à partir de ceux déclarant une déclaration préalable à l'embauche, hors intérim: Sept entreprises sur dix exercent leur activité dans le secteur des services, principalement dans la santé humaine et l'action sociale, dans les activités de service aux entreprises (location de machines, sécurité, nettoyage, ...) et l'hébergement-restauration. 15% exercent leur activité dans le commerce, 8% dans l'industrie et 5% dans la construction.

Les 10 premiers secteurs d'activité par activité principale (répartition Naf A21)	Nombre reprises	Part
Hébergement et restauration	6 901	15%
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	6 851	15%
Activités de services administratifs et de soutien	6 741	14%
Santé humaine et action sociale	6 573	14%
Transports et entreposage	3 676	8%
Industrie manufacturière	3 631	8%
Construction	2 436	5%
Administration publique	2 191	5%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 928	4%
Autres activités de services	1 527	3%
...
Tous secteurs d'activité confondus	47 113	100%

Matthieu REUILLARD
Chargé d'études statistiques

SOURCES ET MÉTHODES

LES CATÉGORIES STATISTIQUES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (< = 78 heures au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (>78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

DESCRIPTION DE LA DPAE (DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE)

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoess ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public. On estime globalement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déclarées. La DPAE comprend des informations sur l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité, le salarié (identification, sexe, âge) et le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

Limites : dans cet indicateur, certains retours à l'emploi ne sont pas repérés par les DPAE :

- absence de DPAE pour les salariés de particuliers employeurs, d'employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public, et d'employeurs à l'étranger ;
- DPAE de mission d'intérim, pour lesquelles la durée de mission n'est pas renseignée.

L'indicateur se limite aux emplois pour lesquels la durabilité est connue à partir des seules données administratives. Cet indicateur est fortement affecté à la fois par la conjoncture et par le positionnement frontalier à la Belgique et du fort recours à l'intérim de ses entreprises, les taux d'accès à l'emploi affichés dans cette publication ne sont donc pas exhaustifs et ne représentent qu'une vision a minima de la situation.

LA MESURE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les informations présentées dans le système d'information de France Travail ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours à l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par France Travail et la DARES sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non-réponse à la convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi.

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de France Travail. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte. Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ont basculé en catégorie C (pour les bascules associées à une DPAE d'emploi intérimaire) au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1 (Ce seuil de 70h vise à délimiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C dus à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi) ;
 - ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1 ;
 - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.